



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-081 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 juin 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, J. FORTE, B. GRANDCAMP, B. PARIS, R. REVIL.

Absents : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES : Admissions en non-valeur - Produits irrécouvrables 2018 budget Principal Ville de Voiron

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Trésorier de VOIRON n'a pu, pour divers motifs précisés dans les documents fournis à l'appui, effectuer le recouvrement de divers titres de recettes émis au cours des exercices 2009, 2011, et de 2013 à 2017 concernant : les impôts et taxes, des redevances des services telles que les aires d'accueil des gens du voyage ou d'autres catégories de produits,...

En conséquence, le Trésorier demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion, des sommes reportées sur ces états pour un montant de **29.944,29 €** qui se répartit comme suit :

- 16.372,75 € pour les aires d'accueil des gens du voyage (PV de carence : 7.817,28 - solde des litiges : 8.555,47)
- 4.426,03 € pour les taxes de voirie ou occupation du domaine public
- 3.700,76 € pour le patrimoine (loyers)
- 3.394,17 € pour l'éducation (cantines)
- 2.002,00 € pour la politique sociale
- 48,58 € pour le cimetière

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration générale en date du 12 juin 2018 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'inscrire les 29.950 € de crédits manquants sur la nature 6541 ;
- D'admettre en non-valeur les sommes détaillées dans l'exposé ci-dessus soit 29.944,29 € ;

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT